

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rése
au
Monit
belg



11195688

Tribunal de Commerce de Tournai

Déposé au greffe le

14 DEC. 2011

Mellot Marie-Guy
Greffier assaillé

Dénomination

(en entier) : **ROYAL DOTTIGNIES SPORTS ASBL**

Forme juridique : **ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF**

Siège : **RUE DE LA HAVERIE 3 - 7711 DOTTIGNIES**

N° d'entreprise : **430.566.370**

Objet de l'acte : Démission – nominations de membres et d'Administrateurs

1. Les membres de l'ASBL se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ce 24.11.2011 à 20h15 au siège de l'ASBL.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Daniel RENOTTE,
- Madame Nathalie CORNE,
- Monsieur Ephrem DUPUIS,
- Monsieur Didier GELDHOFF,
- Monsieur Jean-Claude STEURBAUT,
- Monsieur Alain LANNOO, dûment représenté,
- Monsieur Bernard DAPSENS.

Le Président fait remarquer que les convocations ont été dûment envoyées et que le quorum est atteint. Il déclare l'Assemblée apte de délibérer.

2. L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité des voix la démission de Monsieur Arnaud BATTEUR sollicitée par courrier du 14.11.2011 en application des statuts.

3. L'Assemblée Générale est amenée à délibérer sur l'exclusion de Monsieur Jean-Claude STEURBAUT dans le respect de l'article 8 des statuts, 5 personnes sur les 7 présentes ou représentées votent pour l'exclusion. Une personne vote contre l'exclusion. Une personne ne prononce pas. La majorité requise des deux tiers étant atteinte, l'Assemblée Générale de l'ASBL acte l'exclusion de Monsieur Jean-Claude STEURBAUT en tant que membre, et administrateur. Il est également démis de ses fonctions de secrétaire. Cette résolution prend effet à dater de ce jour.

4. Le Conseil d'Administration ayant acté l'exclusion de Monsieur Jean-Claude STEURBAUT qui était secrétaire, nomme Monsieur Bernard DAPSENS en qualité de secrétaire. Cette résolution prend effet à dater de ce jour.

De tout quoi il est dressé procès-verbal. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait à Dottignies, le 24.11.2011

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/12/2011 - Annexes du Moniteur belge